

Famille  
Roux, Roux  
de Nîmes  
Supplément n.54, cf p.239

246

Ce nom, commun dans tous les pays, l'est aussi assez dans la région vandoise. Dans quelques cas, il a été à l'origine un surnom, sans doute dû à la couleur des cheveux; dans d'autres, il est dû à une contraction de Roulph, pour Rodolphe.

On en trouve en Provence, à Embourn, en Quercy, à Freissinière, d'où les Roux Freissineng, du Villar, en Vallouise, en Val Doire, Val Cluson, Val Perrouse, Val Buserne et vallée du Rô.

mais la famille, qui nous intéresse, s'est réfugiée de Nîmes aux Vallées.

Nîmes, qui a gardé tant de souvenirs de la Nemausus romaine, a sans doute compté des Vandois dans ses murs dès le temps des Albigéois, et leur soin ne laisse des traces qui préparèrent la voie à la Réforme.

En 1532 un moine augustin, venu pour le carême, prêcha d'une manière si évangélique que le clergé obtint que le Parlement le mit en prison. Le Conseil de ville fit sa défense, d'autant plus que le clergé de Nîmes, comme d'ailleurs, était négligent et corrompu.

Il y eut plusieurs conversions d'hommes résolus qui, à partir de 1534, affrontèrent le supplice du feu plutôt que d'abjurer.

Ils n'eurent pas de pasteur fixe jusqu'en 1559, alors que Genève leur envoya Mauget, qui dressa l'église. Elle fut bientôt si nombreuse que, dès l'année suivante, ils osèrent tenir leur culte en public.

Mais la répression ne tarda pas et les fidèles durent quitter la ville, où ils reviennent dans les temps d'accalmie.

En 1565, ils commencèrent la construction de deux temples, qui furent inaugurés en 1566.

En 1571 un synode provincial fut tenu à Nîmes, et un synode national in mai 1572, peu de mois avant la St Barthélémi. Celle-ci ne fut pas exécutée à Nîmes grâce à la fermeté des consuls et au bon accord qui régnait entre les fidèles des deux cultes.

En 1677, le diocèse de Nîmes (et atlas) comptait 120.000 protestants, qui subirent dès 1683 les horreurs des dragonnades.

Le temple fut condamné en 1685. Au dernier culte, qui eut lieu le 22 septembre, le pasteur Cheiron, après un discours enflammé, jura de vivre et mourir pour sa foi et enthousiasma l'auditoire, on croit qu'il était déjà vendu; en tous cas, il ne tarda pas à abjurer, ce dont il fut récompensé par la charge de premier consul. Comme tel, ilaida à la recherche de ses anciens paroissiens, qui n'avaient pas initié son parjure ou qui, revenues de leur fai-blessé, ne faisaient pas leur devoir de nouveau convertis.

Le 15 juin 1686, il dressa une liste de 315 personnes, qui avaient quitté le pays. Elles formaient 150 familles.

En 1698, la population protestante du diocèse était réduite à 82.000(1).

(1) Les registres d'état civil de l'église de 1571 à 1792 sont conservés, en partie à la mairie de Nîmes, en partie aux Archives Nationales. La Société d'his-toire du protestantisme français en a une copie.

Les familles Roux et Gauzier, qui nous intéressent<sup>247</sup>, ne figurent ni dans la liste de Cheiron, ni dans celle des nouveaux Conversis.

de la famille Roux, je ne connais que Pierre Roux, cardenal de Nîmes, déporté en 1685 et noyé avec plusieurs autres, le naufrage ayant été préparé par les auteurs de la déportation

D'ailleurs, la famille Roux est restée représentée dans l'église de Nîmes. Au cours du 18<sup>e</sup> siècle, on signale des mariages Roux célébrés par les ministres.

Leursque, au sortir de la Révolution, l'Eglise put se réorganiser régulièrement; elle doubla le nombre des anciens. Parmi les douze nouveaux, figure un Roux-Camphoux, nommé en 1796. Il est de nouveau nommé parmi les douze anciens nommés en 1803, en vertu de la loi organique de 1802.

Le seul acte que je possède les concernant est le suivant, rédigé à la Trave, le 15 juin 1715:

"La Signora Margherita, figlia delli furono Signori Vincenzo ed Alia Roux, essa figlia d'Alia Gauzier, ambi di Nîmes, refugiata e moglie del Sig<sup>r</sup> Giuseppe Doneodo, coherede delli beni tenuti da sua sorella Sig<sup>r</sup> Giovanna Roux vedova del Sig<sup>r</sup> Carbonel, occupatrice di tutti i beni del suu Sig<sup>r</sup> Giacomo lor fratello, da procurare a suo marito per exigere la parte che le spetta.» - Les instruments de la succession de Marguerite avaient été rédigés à Genève et à Nîmes.